

DELIBERATION
REUNION DU 05 JUILLET 2007

Convocation du 2 juillet 2007

Affichage du 12 juillet 2007

L'an deux mil sept, le 5 juillet, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Pascale WATSON, Maire.

Etaient présents : Mmes BARTHELEMY, PICHOT, Mr TANTY, Adjoint,
Mmes BERNIER, CASSARD, Mrs BOUTIN, CHEVE, GUIBERT, PITHOIS

Secrétaire de séance : C. BERNIER

Etaient absents excusés : D. BAËTE, I. MARTIN (procuration à P. WATSON), et R. LORIDAN

En préambule à la séance, le maire explique le caractère exceptionnel de cette séance. Depuis la réunion du 29 juin où avait été programmé ce point à l'ordre du jour, pour la position communale sur le transfert de compétence, nous avons reçu notification de la Communauté de Communes de la délibération relative à la modification statutaire.

Modification statutaire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

Le maire rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire du document ayant été remis à l'issue de la commission générale du 8 juin pour appuyer la réflexion et mieux appréhender les différents aspects du transfert de la compétence Enfance / Jeunesse. Le texte de la rédaction des statuts avait été remis aux conseillers présents lors du conseil du 29 juin et est distribué aux autres élus.

Elle relit le texte des statuts suite à la modification statutaire, qui a été votée par le Conseil Communautaire à l'unanimité le mercredi 27 juin. Elle rappelle brièvement les objectifs du transfert de la compétence, ce point ayant déjà été évoqué à plusieurs reprises notamment lors de la séance du conseil du 22 mai. Puis elle demande aux conseillers s'ils ont des questions ou des remarques.

A la demande de C. PICHOT, le maire précise que le bâtiment du centre de Changé appartient au Syndicat. F. TANTY répond que le syndicat est une entité juridique à part entière. C. PICHOT précise que les réparations sont cependant à la charge des communes, par le biais de leur participation financière au syndicat.

P. WATSON précise ensuite que cinq communes ne faisant pas partie de la communauté de communes adhèrent aussi au Syndicat Changé. Les communes d'Epernon et de Saint Prest vont renouveler leur demande de sortie. Gallardon, Ymeray et Bailleau font partie de la communauté de communes du Val de Voise qui n'a pas la compétence Enfance Jeunesse.

C. PICHOT demande s'il est prévu la création d'une nouvelle structure pour la gestion : par exemple, qui délibère sur les tarifs. P. WATSON répond que c'est la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

F. TANTY regrette que la cantine ne soit pas transférée. Il expose que ce n'est ni du scolaire, ni du périscolaire. Il craint qu'avec une convention d'utilisation des locaux de Changé à différentes heures, les intérêts ne finissent par diverger. Il pense que juridiquement une telle situation posera rapidement problème. Il s'interroge : la cantine va-t-elle rester un service public ?

P. WATSON expose que les services de la Préfecture préconisent une modification des statuts du syndicat de Changé pour le 1^{er} janvier 2008, pour faciliter la situation, en retirant la compétence centre de loisirs sans hébergement (CLSH).

C. GUIBERT demande pourquoi on n'opte pas pour une convention entre la Communauté de Communes et ces trois communes. P. WATSON répond que c'est ce qui est envisagé, afin de permettre aux familles de ces communes de continuer de bénéficier de la structure. F. TANTY souligne qu'à l'égard des tiers, on va devenir prestataires, ce qui peut être gênant pour les communes.

C. GUIBERT estime que la situation est peu engageante, au regard des complications de fonctionnement entre structures, même s'il est louable que la compétence soit prise par la CCTVM. P. WATSON répond que la machine est en route.

Après discussion, le conseil municipal se prononce majoritairement favorable à la modification statutaire (8 voix pour, et 2 abstentions, F. Tanty et C. Bernier).

Questions diverses

• Fabrice Tanty : évoque la réunion du conseil syndical du SIRP qui s'est tenue le mardi 2 juillet. Une solution a enfin été trouvée pour le problème du faux plafond de la salle polyvalente de l'école. Une entreprise accepte de réaliser les travaux de reprise du faux plafond et a soumis un devis qui a été accepté par le comité syndical. Le montant du devis correspond, sans grand écart, au montant estimatif de réparation proposé par l'expert qui avait été dépêché pour ce problème. Les travaux devraient être réalisés au cours de l'été et la salle serait disponible pour l'équipe pédagogique à la rentrée de septembre. Autre bonne nouvelle, les travaux de réparation d'électricité devraient également être effectués. En effet depuis des mois, les cellules de détection des circulations ne fonctionnaient plus, laissant un couloir allumé et l'autre dans la pénombre en permanence.

La séance est levée à 21 h 45.